
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T21-2024
Rue de HOCHFELDEN

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté 13-2024 du 24/04/2024

Vu la demande de l'entreprise ALSACE PRO POSE, représentée par ACKERMANN Jessica, en date du 14 juin 2024 de garder l'échafaudage en place dans le cadre des travaux de réfection de toiture au 20 rue de HOCHFELDEN, 67270 ALTECKENDORF jusqu'au 30 août 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : l'entreprise ALSACE PRO POSE est autorisée jusqu'au 30 août 2024 à garder l'échafaudage rue des BERGERS et rue de la petite EGLISE pour effectuer les travaux réfection de la toiture.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise ALSACE PRO POSE elle prendra toutes les dispositions pour garantir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 5 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Madame ACKERMANN Jessica représentante de l'entreprise ALSACE PRO POSE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 14 juin 2024



Le Maire

20

Alain Hipp